

Image not found or type unknown



Refus pc suite à avis pompiers

Par **pallanca**, le **01/04/2009** à **14:14**

l'accès à mon terrain et à celui de mes voisins se fait par un chemin dont la pente est de 20% .toutes les parcelles voisines sont construites.quand j'ai déposé mon pc la mairie me l'a refusé en s'abritant derrière les normes pompiers exigeant une pente maxi de 15%.que dois-je faire pour que la mairie valide mon pc car il n'y a que moi qui est subi ce préjudice.